Les Echos.fr, 11 décembre 2013

FRANCE

La Loi de programmation militaire 2014-2019 définitivement adoptée

11/12 | 00:05

Les sénateurs ont rejeté un amendement déposé par le groupe écologiste, visant la suppression de l'article 13 vivement contesté par les acteurs du net. Un article qui vise à renforcer la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

La Loi de programmation militaire 2014-2019 définitivement adoptée - AFP

Le Parlement a définitivement adopté mardi soir la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019, qui fixe le cadre budgétaire de la défense pour les six ans à venir. Le Sénat a adopté par 164 voix pour contre 146 la LPM, défendue par le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, dans des termes identiques à ceux votés par l'Assemblée

Phoca PDF